



Réunion mairie du 1er – Mardi 20 novembre 2018

PLAN



1/ Les données de l'arrondissement

2/ Les différents modes de garde existants sur le 1^{er}

3/ Le temps de garde de mon enfant

4/ La journée type de mon enfant

5/ La santé de l'enfant et le bien être de mon enfant

6/ Modalité pratiques

7/ Informations

8/ Temps d'échange – questions / réponses

1/ Les données de l'arrondissement

Le 1^{er} arrondissement

Le 1^{er} arrondissement

- 30 000 habitants
- 151 hectares (arrondissement le + petit de Lyon)
- Naissances domiciliées sur le 1^{er} : **388 en 2016, 371 en 2017**
- Taux de couverture (source CAF) : 67,01%

Petite enfance

- 11 crèches
- 1 relai d'assistantes maternelles – 79 adhérent.e.s
- 280 places en accueil collectif,
- 4 commissions crèches par an
(14 décembre 2018 - 14 mars, 6 et 7 juin, 10 septembre 2019)

Partenaires

- PMI (Protection Maternelle et Infantile – Métropole de Lyon)
- LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents – Centre Social Grande Côte)
- Centres sociaux (Centre Social Grande Côte, Centre Social Quartier Vitalité)
- Kafête O'Momes, Ludothèque Croc-Aux-Jeux, Bibliothèque

Le 1^{er} arrondissement



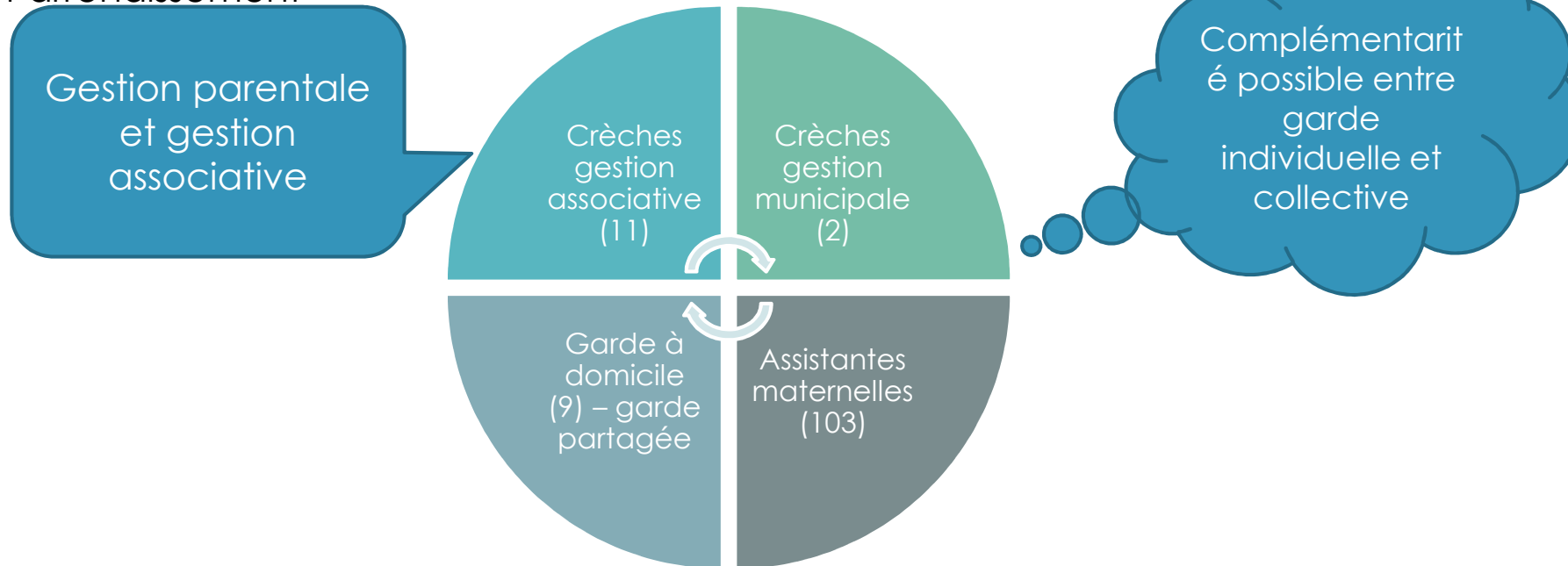
Direction
Enfance

Données générales - Année 2017		1er	Lyon	% / Lyon	Sources
population générale		29 551	513 275	5,76%	INSEE
nb naissances		371	7582	4,89%	INSEE
Offre d'accueil - Au 31/12/17		1er	Lyon	% / Lyon	Sources
Assistantes maternelles	nb assistantes maternelles agréées en activité	103	2757	3,74%	Métropole
Places publiques	nb de places d'accueil collectif municipal	47	1945	2,42%	Direction de l'enfance
	nb de places d'accueil familial municipal		100	0,00%	Direction de l'enfance
	nb de places d'accueil collectif et familial associatif	233	2944	7,91%	Direction de l'enfance
	TOTAL	280	4989	5,61%	
Places privées	nb de places d'accueil collectif privé en micro-crèches	30	814	3,69%	Direction de l'enfance
	nb de places d'accueil collectif privé en crèches d'entreprise		799	0,00%	Direction de l'enfance
	TOTAL	30	1613	1,86%	
statistiques de commissions d'admission 2017		1er	% 1er	Lyon	% Lyon
nombre d'enfants admis en commissions d'admission		151	36,65% /demandes	2 291	34,96% /demandes
nombre de familles monoparentales		18	11,92%	364	15,89%
nombre de familles actives		126	83,44%	2 032	88,69%
nombre de familles RUC < seuil de pauvreté		39	25,83%	509	22,22%

2/ Les différents mode de garde existants sur le 1^{er}

2/ Accueil collectif et individuel

3 Micro-Crèches
sur
l'arrondissement



2/ Crèches– gestion municipale & gestion associative



Municipale

- Équipement de la ville de Lyon, gestion mairie du 1er
- Personnel municipal,
- Conseil d'établissement avec élections de délégués (participation commission crèche)

Associative

- Subventionnée par la ville de Lyon,
- Locaux mis à disposition (sauf Kindertreff),
- Gestion associative et / ou parentale
- Implication familles

Travail en réseau

- Commission crèche,
- Point Païpe
- Echanges de pratiques,
- Rencontres autour de l'entrée en maternelle et des modes de garde

3/ Le temps de garde de mon enfant

3/ Le temps de garde de mon enfant



Accueil collectif

- < 20h par semaine
- > 20h par semaine
- Occasionnel pur
- Prise en compte des horaires et planning atypiques

Cas
particulier
des places
d'urgence

Accueil individuel

- Dialogue entre famille et assistante maternelle

Mode de garde adapté à l'organisation des parents

3/ Accueil collectif



- Calcul taux horaire
- Prise en compte revenu n-2
- Structure contrôlée et subventionnée par caf -> respect des contrats nécessaires
- Déclaration impôts jusqu'au 6è anniversaire de l'enfant

3/ Interventions



Crèche parentale,
Crèche à gestion parentale,
Centre social Grande Côte



3/ Garde partagée et assistante maternelle



Agrément

- Attribué par la PMI pour accueil des enfants

Cout

- 3,70 à 4€ net / heure + frais quotidien

Paje

- Accompagnement financier des familles par la CAF

Contacts

- PMI
- RAM

En cas d'emploi direct d'une assistante maternelle ou d'une garde d'enfant à domicile, la Caf (www.caf.fr) prend en charge une partie de la rémunération de votre salarié. Le montant de la prise en charge partielle de la rémunération du salarié dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. [Lien](#) pour aide au calcul

Déclaration d'impôts pour mode de garde d'enfants de - 6ans / Prévoir un temps d'adaptation pour l'accueil de l'enfant

3/ Interventions



Assistante maternelle et coordinatrice du Relais « les petits soyeux »



4/ La journée type de mon enfant

4/ Exemple d'une journée type de mon enfant

- De 7h30 à 9h environ : Accueil de la famille et de l'enfant : consignes et échanges .
- Temps d'activité ou sortie à l'extérieur, à la bibliothèque Ou temps collectif au relais de 9h à 11h
- 11h30- 12h temps repas
- Sieste jusqu'à 15h30 environ
- Temps d'activité ou sorties au parc
- À partir de 17h30 -19h: départ de l'enfant échanges sur sa journée passée.

Accueil individuel



- 7h30-9h : accueil des enfants
- 9h : temps chanson + collation (fruits)
- 9h30-11h15 : temps d'activité (jeux libres ou activités encadrées)
- 11h15 : chansons, lectures
- 11h30 : repas
- 12h15 : changes
- 12h45-15h : sieste
- 15h30 : goûter
- 16h15 : temps d'activité + départ progressif des enfants
- 18h15 : derniers départs
- 18h30 : fermeture

Accueil collectif -
groupe de
grands



5/ La santé et le bien être de mon enfant

5/ La Santé et bien être de mon enfant

L'enfant

- Vaccins
- Soins à prévoir en collectivité ou chez assistante maternelle
- Prévoir le cas échéant autre mode de garde, dépend règlement fonctionnement

Le handicap

- Compatible avec mode d'accueil collectif avec PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) éventuel
- Point santé pour la commission crèche en lien avec médecin ville de Lyon
- Lien possible avec l'association une souris verte

Les partenaires

- PMI
- LAEP
- CATTP, CMP, CAMSP,
- Psychologues, médecins



6/ Les modalités pratiques

6/ Les modalités pratiques

Etape 1:

- Contacter la mairie du 1^{er} arrondissement
- Orientation selon +20h ou -20h

Demande équivalente à -20h

Demande équivalente à +20h

Par messagerie (paie1er.messagerie@mairie-lyon.fr) ou par téléphone (04 72 98 54 02)

6/ Les modalités pratiques : -20h

Etape 1: Contact et orientation

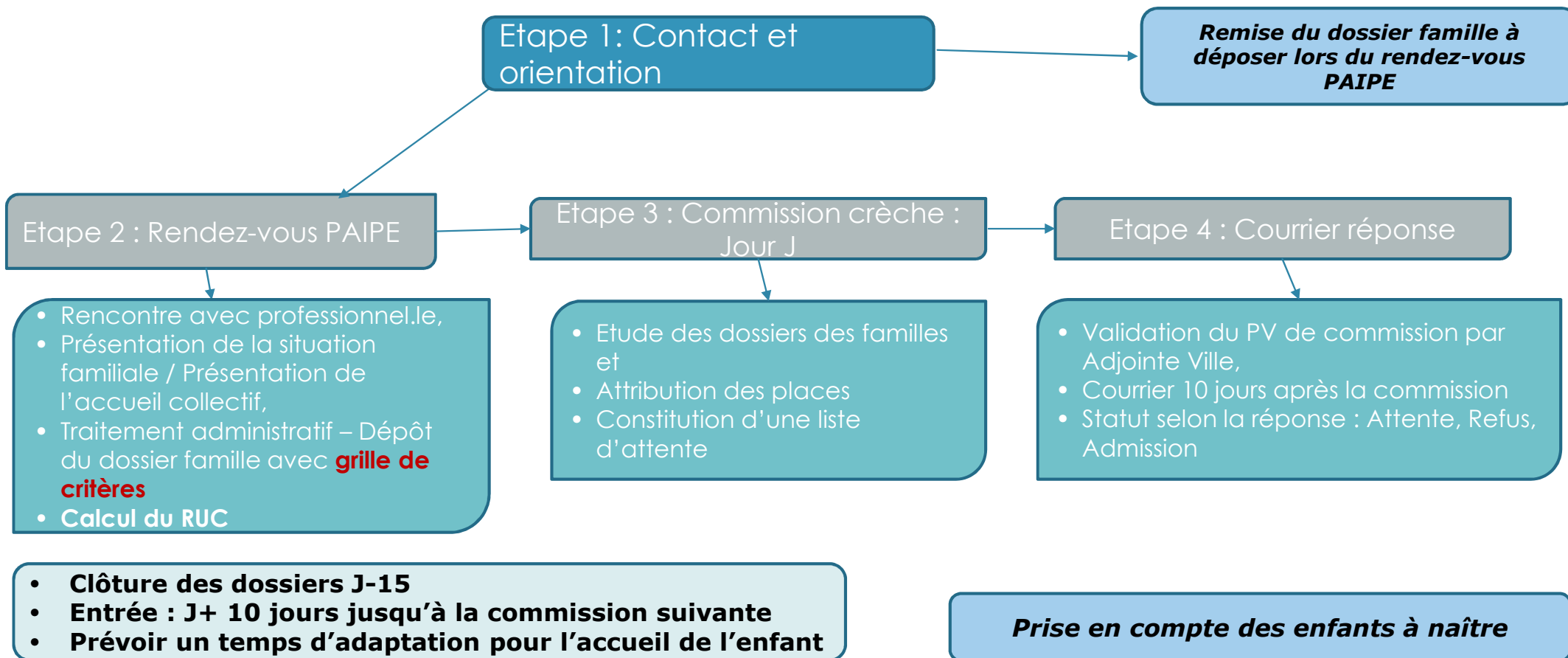
Remise des plaquettes d'information des établissements répondants aux souhaits de la famille

Lien entre le point PAIPE et les établissements

Prise de contact des familles

Focus crèche parentale : point PAIPE ou contacter l'établissement par mail

6/ Les modalités pratiques : +20h



6/ Les modalités pratiques : pièces à fournir



Détail des documents à remettre :

- Justificatifs état civil – livret de famille
- Justificatifs de revenu à **réactualiser à chaque passage**
- Justificatifs lié à l'emploi

Et après ?

Et après ?



- École (rencontre maternelle) : 3 ans sur année civile
- Accueil pendant les congés scolaires (extrascolaire) dans établissements collectifs et assistante maternelle
- Accueil pendant les congés scolaires (extrascolaire) Centres sociaux (3 ans révolus)

Informations



- Rubrique [Enfance Ville de Lyon](#) (lien vers différents guides) et
- Mairie du 1er : [fiche par établissement](#)
- [CAF](#)

Temps d'échanges Questions / Réponses

